



**Virginie NOIROT**  
Élue CSE  
Secrétaire CSEC  
06 64 76 01 63

**Guy TRICONE**  
Élu CSE  
Membre CSSCT  
06 64 76 01 63

**Véronique DONNADIEU**  
Élue CSE  
Membre CSSCT  
06 83 33 13 10

**Thierry BLARY**  
RS au CSE  
DSR CFDT  
06 51 04 72 81

**Isabelle MARISCAL**  
Élue CSE  
Membre CSSCT  
06 07 73 05 75

**Éric HIPPOLYTE**  
Élu CSE  
Membre CSSCT  
06 98 90 19 25

**Véronique FAURE**  
Élue CSE  
Membre CSSCT  
06 98 90 19 25

**Harmonisation des horaires :**

La Ferté sous Jouarre	Meaux
Fontainebleau	Pontault Combault
Melun	Le Plessis Trévisé
Joinville Le Pont	Ivry Sur seine Jeanne Hachette
Lagny sur Marne	Coulommiers

La Direction propose l'harmonisation des horaires de ces Agences par rapport à celles du périmètre (agences LCL et confrères).

Horaire du personnel :

8h45 – 12h 35 et 13h55 18h10 du mardi au vendredi

8h45 – 13h05 et 13h55 – 16h15 le samedi

Derrière ce motif de façade, se cache le fait que toutes ces Agences ont un point commun : elles sont aujourd'hui en **Horaires Variables** bien que l'accord ne leur soit pas appliqué. Aussi, le CSE a demandé la constitution de commission ad hoc afin que les salariés de ces Agences puissent participer et s'exprimer directement dans le cadre des modifications d'horaires. Ce sera notamment pour eux l'occasion d'évoquer l'intérêt ou non des nouvelles plages horaires ou encore de l'ouverture du samedi après-midi.

La **CFDT** ne donne peut-être pas le même sens au mot « harmonisation ».

Aussi la pause déjeuner n'est réduite que de 5mn afin de vous permettre de continuer à faire des heures supplémentaires le midi ! 😊  
N'oubliez pas de les déclarer.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contactez vos élus **CFDT**.

**Versement de la PPV de 400 Euros brut**

**Coucou ! Décret où es-tu ?**

LCL souhaitant donner la possibilité aux salariés de verser la PPV sur le PEE ou le PERCOL, elle attend les décrets d'application de cette mesure annoncée par le gouvernement.

Annoncée hâtivement par la Direction afin de vous **convaincre** de ne pas faire grève.

Nous espérons que vous avez été **CONVAINCU !!**



## Suite à l'alerte sur les conditions de travail

- Lorsqu'un poste est à découvert + de 60 jours, il y a un reversement de 80% de la RVP au lieu de 50% et les DA comme les DA adjoint peuvent désormais en bénéficier.
- L'objectif en prêt immobilier a été baissé. La **CFDT** rappelle que la diffusion de classement **nominatif** par mail et leur affichage physique ou sous lcl pilotage (comme l'académie des cartés), sont interdits. Ils sont par ailleurs source de RPS.



## Jeux Olympiques – Paralympiques 2024 :

La date de ces compétitions approche et malgré les demandes répétées, vos élus n'obtiennent toujours pas de précision quant à l'organisation des Agences impactées durant cette période. Seule certitude, la Direction espère que la ligne fiduciaire permette la satisfaction clients et non clients. La **CFDT** a, quant à elle, déjà fait des propositions sur les mesures de reconnaissances notamment financières attendues par ces salariés déjà fortement mobilisés lors des confinements COVID.

- Un site à la disposition de tous : « [anticiperlesjeux.gouv.fr](http://anticiperlesjeux.gouv.fr) »

